



SOURS

L'Épi Beauceron

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Éditorial

La sécurité routière, qui est une préoccupation des services publics, reste un des objectifs du conseil municipal de Sours qui a investi pour transformer cet objectif en réalité. Un passage surélevé devant l'école de la Vallée (25 000 €) remplit sa fonction de ralentisseur...

Des travaux plus conséquents sont en cours dans la rue Pasteur en sortie de village (300 000 €). La présence d'îlots, de chicanes, de plantations, d'une chaussée rétrécie sera-t-elle efficace à terme, devant les inconditionnels de la vitesse qui apprendront vite à ne pas respecter la signalisation. Il ne faut pas oublier que la traversée d'un village présente des risques même si l'axe principal est prioritaire. À chacun de réfléchir sur le comportement à avoir en matière de conduite.

Dans un cadre plus général, toujours en rapport avec la sécurité, se pose la question relative à la RN154. À l'heure actuelle la Commission particulière de débat public a terminé des consultations et se livre à des travaux de synthèse. Rien n'est décidé tous sont d'accord pour améliorer l'existant mais comment et de quelle manière ? Solution en 2 fois 2 voies financée avec des fonds publics ou solution autoroutière en partie payante ? Les divergences subsistent. Il faut être conscient que la décision finale sera prise par le Ministère de l'équipement au nom de l'intérêt national, la commission ayant un rôle consultatif. La sécurité ne sera pas le seul critère retenu pour le choix final. Il est certain que le contournement Est de Chartres est plus que nécessaire et que Sours est directement concerné car le tracé entre Brétigny et La Saussaye semble toujours de mise. Souhaitons que la réalisation de cet axe nouveau soit rapide, la RN 154 reste une route dangereuse que certains hésitent à franchir ou à emprunter.

Pour nous Sourséens le projet d'un giratoire au carrefour de Berchères présente un intérêt majeur ; les études sont en cours. Les différences entre les estimations à l'origine et les plus récentes ajoutées aux problèmes des eaux de ruissellement, retardent la réalisation du projet. Ne perdons pas espoir, le Conseil Général, Sours et Berchères restent très attentifs à l'idée de sécuriser le carrefour d'autant qu'une centrale à béton toute proche augmente le flux des poids lourds.

Claude Joseph

Terrain multisports



Depuis le début 2010, la commune de Sours a mis à disposition des jeunes un terrain multisport. Installé près de l'école de la vallée, cet équipement de proximité, joli, solide, sécurisé et d'une grande "jouabilité" est en libre accès.

Notre cadre de vie



Les épis n°14 d'avril 2009 et n°15 de septembre 2009 ont traité sous le titre «**Rendons le quotidien plus agréable**» huit sujets qui nous touchent tous dans notre vie quotidienne. Ces points concernaient : la vitesse des véhicules dans le village et sur les chemins communaux, le stationnement dans les rues, les animaux domestiques et les déjections sur la voie publique, les élagages en particulier le long de la Roguette, les déchets et la propreté du village, le bruit sur la voie publique et de voisinage, les feux de toute sorte, l'entretien des caniveaux et trottoirs par les riverains.

Nous espérons que les règles, les conseils et les recommandations décrits dans les différents articles soient devenus un geste naturel et responsable, ainsi chacun participera dans son comportement de tous les jours au maintien **de notre cadre de vie** et nous vous en remercions vivement par avance.

En relation avec l'effort demandé à chaque habitant, la municipalité avec le concours du Conseil Général n'est pas restée inactive en particulier sur la CD 939 qui traverse notre commune d'Est en Ouest. La sécurité des habitants et la réduction de la vitesse dans les rues Isambert et Pasteur sont une **priorité majeure** pour les élus. En continuité de travaux déjà réalisés, de nouvelles actions concrètes ont commencé en 2009 et se poursuivent au premier semestre 2010.

À l'entrée du village côté Chartres, une réduction de largeur de voie est en cours de finalisation et la zone «30» est aménagée devant l'école de la Vallée (nous rappelons que le passage surélevé devant l'école ne permet en aucune sorte un arrêt momentané même très court comme c'est malheureusement constaté).

Côté rue Pasteur en direction de Francourville, de gros travaux ont commencé en janvier 2010 : nouveau profil de la route, gestion des eaux pluviales, création de trottoirs aménagés avec massifs et arbres, création d'une voie piétonne et cyclable, création de places de stationnement matérialisées, création d'îlots de séparation.

Cette refonte complète de la CD 939 en sortie de Sours doit casser définitivement la vitesse et par conséquent baisser le niveau de bruit des véhicules de tous genres qui entrent et sortent tout au long de la journée de notre village. Nous espérons que la gêne occasionnée par les travaux sera vite oubliée, de **nouvelles habitudes seront à prendre** mais la sécurité accrue apportera à tous les riverains et usagers une nouvelle quiétude.

n° 16
AVRIL 2010

SOMMAIRE

Page 2 et 3

VIE LOCALE

- 650^e anniversaire du Traité de Brétigny
- En bref

Page 4

LES ASSOCIATIONS VOUS INFORMENT

- URGENCE depuis un portable Tél. 112
- SAMU Tél. 15
- Gendarmerie Tél. 17
- Pompiers Tél. 18
- Médecins Tél. 02 37 25 70 23
Tél. 02 37 25 73 78
- Pharmacie Tél. 02 37 25 76 22
- Mairie Tél. 02 37 25 70 28

Vous pouvez nous écrire
à la mairie 2, rue Isambert
28630 Sours
mairie.sours@wanadoo.fr
Site : www.sours.fr

VIE COMMUNALE

8 MAI 1360 - 8 MAI 2010 • 650^e ANNIVERSAIRE DU TRAITÉ DE BRÉTIGNY

La guerre de Cent Ans - Les origines du conflit

La mort du roi de France Charles IV sans héritiers en 1328 donne la possibilité à Edouard III, de revendiquer le trône de France. Sa mère Isabelle de France est la fille de Philippe IV le Bel. Le nouveau roi de France Philippe VI, est le petit-fils de Philippe III dit «le hardi».

La bataille pour le fief de Guyenne fait naître cette prétention le 24 mai 1337, date à laquelle Philippe VI confisque cette terre aux anglais.

La guerre éclate avec un avantage d'abord pour les anglais. Ceux-ci prennent Caen, Poissy et surtout Calais le 4 août 1347. Des trêves sont conclues en particulier à cause de la peste noire qui ravage les deux pays. Le conflit reprend sous le règne de Jean II, dit «Le Bon».

En 1356, la bataille de Nouaillé-Maupertuis dite bataille de Poitiers, est la preuve de l'impuissance d'une armée féodale française traditionnelle où la noblesse combat pour faire des prisonniers et obtenir des rançons. L'armée anglaise est composée de soldats professionnels recrutés par des capitaines pour vaincre et tuer leurs adversaires. Malgré une supériorité en nombre de l'armée française, le roi de France est fait prisonnier et emmené en Angleterre. La régence est exercée par le duc de Normandie, fils aîné de Jean, futur Charles V.

La situation en 1359

Le roi d'Angleterre poursuit deux buts : libérer Jean le Bon contre une forte rançon et obtenir une compensation digne de ses prétentions : il pense toujours au royaume de France.

Les anglais ont tenté de faire signer un premier traité à Londres le 7 mai 1359. Avec l'accord secret du roi, le régent convoque les états généraux qui refusent de signer le texte. Cela permet de disculper le roi et le régent et évite ainsi un sort funeste à Jean le Bon.

Le débarquement d'Edouard III

Edouard III est furieux et organise une véritable invasion du royaume de France. Une armée de 100 000 hommes et plus de 6 000 chariots débarque le 28 octobre à Calais.

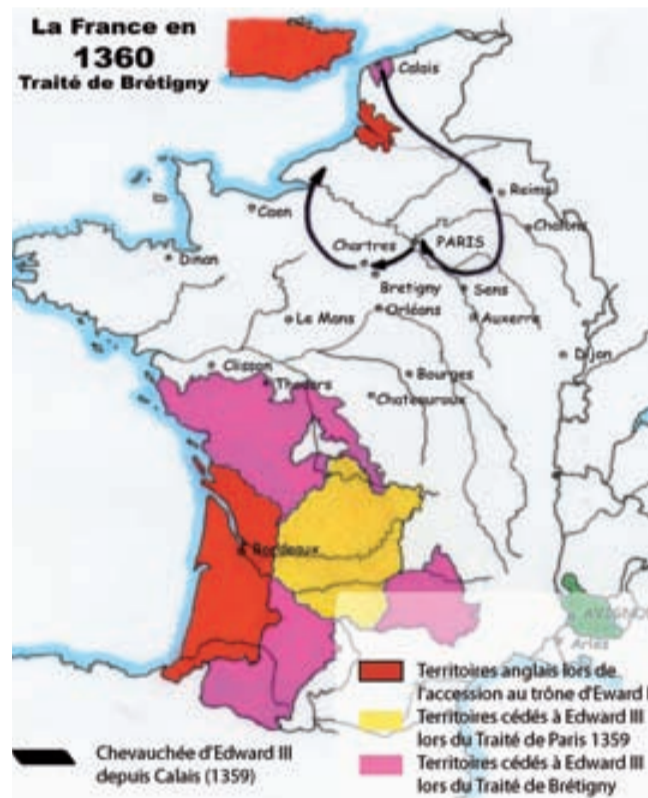
Le dauphin Charles, renforcé par trois années de lutte et ayant derrière lui la majorité du royaume laisse brûler la campagne, refusant tout contact avec l'armée ennemie. Il donne ce mot d'ordre à ses soldats : «mieux vaut pays pillé que terre perdue». Il ordonne aux habitants des campagnes de se réfugier avec toutes leurs provisions et matériels dans les villes fortifiées. Le régent confie à Robert de Fiennes la défense de la ville d'Amiens, au comte de Saint-Pol celle d'Arras et au sire de Montreuil la défense de Corbie.

Edouard III tente d'assiéger Amiens mais le connétable de Fiennes le force à lever le siège. Arrivé devant Reims, il demande la reddition de la ville. Les échevins refusent. L'armée anglaise n'est pas équipée pour un siège et se replie au bout d'un mois, en janvier 1360.

L'armée anglaise gagne alors Châlons. Le roi prend la ville de Tonnerre mais pas le château, épargne Noyers, pille Molesme et Grancey-sur-Ource, ravage Mont Réal dont une partie des habitants est massacré. Il s'installe dans Châlons. Des négociations se déroulent entre le roi d'Angleterre et Philippe de Rouvres et les nobles de Bourgogne. Le 10 mars 1360 est signé un traité entre anglais et bourguignons garantissant une paix de trois années. Les bourguignons s'engagent à verser une somme de 200 000 deniers «au mouton» en 3 versements (d'où le nom de «traité des moutons d'or»). Edouard III quitte la Bourgogne et après avoir dévasté le Gâtinais, campe aux environs de Monlhéry et Longjumeau le 31 mars 1360.



Il a son quartier général au château de Chanteloup près de Monlhéry. D'après Froissart, il loge à Bourg-la-Reine, située à deux lieues de la capitale.



Le dauphin s'est enfermé à Paris avec la population d'Ile de France. Grâce à une nombreuse garnison, il a mis la capitale à l'abri d'un assaut.



Les gentilshommes des provinces du royaume de France, voyant leurs propriétés dévastées, leurs maisons brûlées, sollicitent le dauphin afin qu'il songe à faire la paix puisque celui-ci refuse de faire la guerre. De son côté, le pape Innocent VI voit avec inquiétude la destruction de l'église en France et envoie deux de ses légats auprès d'Edouard III pour faire office de médiateurs. Le régent consent à envoyer des émissaires. Simon de Langres un des légats du pape, général des frères pêcheurs, réussit à initier des négociations dans la maladrerie de Longjumeau, le vendredi-saint 3 avril. Le vendredi 10 avril, Androuin de La Roche, abbé de Cluny et légat du pape obtient la reprise des négociations mais c'est un second échec. Le régent refuse toutes les conditions demandées.

Malgré de nombreuses provocations des hérauts d'armes, le dauphin interdit à ses chevaliers de sortir les bannières. Ce fut le cas quand Gaultier de Mauny vient les attaquer et porter le coup de lance sous les murs de Paris : il gagne dès à présent son surnom de « sage ». Le 12 avril, Edouard décide de quitter les faubourgs de Paris. Il manque de nourriture pour son armée. Il a perdu beaucoup d'hommes à cause des mauvaises conditions de ces derniers mois. De nombreux chevaux sont morts également par manque de fourrage.

Par ailleurs, le roi d'Angleterre apprend qu'un raid de Normands a débarqué en mars 1360 à Wilchelsea, proche de Hastings et sème la panique en Angleterre. Mais il ne démord pas de récupérer le trône de France. Il choisit de gagner les rives de la Loire par la Beauce, pour y passer l'été, rafraîchir ses troupes et revenir après les vendanges mettre le siège devant Paris.

«L'intention de Édouard roi d'Angleterre étoit telle que il entroit en ce bon pays de Beauce et se traioit tout bellement sur celle bonne rivière de Loire, et se viendroit, tout cel été jusques après août, rafraîchir en Bretagne, et tantôt sur les vendanges qui étoient moult belles apparens, il retourneroit et viendroit de rechef en France mettre le siège devant Paris; car point ne vouloit retourner en Angleterre, pour ce qu'il en avoit au partir parlé si avant, si auroit eu son intention dudit royaume.» chroniques de Froissart.

Les tractations à Brétigny

Cependant les gentilshommes alertent le régent « que les églises se perdoient généralement partout, et que le royaume de France était en si pauvre état et si grevé que en trop grand péril il était s'il attendait encore un été » [Froissart p 346]

Charles se résout à faire partir de Paris ses négociateurs le 27 Avril. Edouard III avec son armée arrive près de Bonneval ou Châteaudun. Il fait savoir aux plénipotentiaires français qu'ils se rassembleront tous pour négocier près de Chartres.

Edouard III va se loger au château de Sours, et c'est à Brétigny que les négociations commencèrent le 1^{er} Mai 1360.

A cette époque, Sours compte environ 220 feux. Les exigences du roi d'Angleterre sont énormes: il veut profiter de la situation et exige toujours de devenir roi de France.

VIE COMMUNALE



En cette année 1360, le froid et le gel perdurent tout le printemps. Les vignes de Paris ont même gelé le 19 mai. Et un événement va changer le cours du destin.

L'armée du roi d'Angleterre éprouvée par ses derniers mois de campagne subit un orage effrayant, quasiment d'anthologie si on en croit les chroniqueurs de l'époque: «...un temps et un effoudre et un orage si grand et si horrible descendit du ciel en l'ost du roi d'Angleterre, que il sembla bien proprement que le siècle dut finir ; car il chéoit de l'air pierres si grosses que elles tuoient hommes et chevaux, et en furent les plus hardis tout ébahis.»[chroniques de Froissart p 432].

En 1858, M. Lépinos nous relate l'événement : «Il se leva soudain sur son armée» (anglaise), «combien le ciel fut beau et serein sur celle des français, une tempête (...). Edouard III la prit pour un châtement du ciel. Il se jeta à terre, vers l'église de Chartres, et là, la larme à l'œil, demanda pardon à Dieu du passé, protestant que s'il plaisait à Dieu de retirer de dessus lui et son armée, les témoignages de son courroux, il ferait au plus tôt la paix avec les Français».

Que, seuls, les cavaliers anglais se trouvent atteints par les grêlons, nul n'est obligé d'y croire...

Edouard III et son fils, le Prince Noir, se rendent à la cathédrale de Chartres et promettent à Notre-Dame de signer la paix avec les Français, si elle arrête cette pluie de grêlons. Ils vénèrent le « précieux vêtement » de Marie, la «Sainte Chemise» (la sancta Camisia).

L'orage passé, Edouard III revient à la cathédrale en pèlerinage. Il est reçu en « grande pompe » par le Chapitre. Cédant à la colère du ciel, et aussi sur le conseil de son cousin le duc de Lancastre, Edouard consent à abandonner son exigence du trône de France.

Le 7 mai est signé la trêve qui doit durer jusqu'à la Saint Michel de l'année suivante. Le traité est rédigé le 8 mai 1360. Après un pèlerinage à Chartres le lendemain où il est reçu en grande pompe par le Chapitre, Edouard III embarque à Harfleur sans prendre la peine de raccompagner son escorte jusqu'à Calais, d'où elle va à son tour rembarquer pour l'Angleterre.

Le traité est confirmé et juré par le régent à Paris le 10 mai 1360. Le prince de Galles le jure solennellement en l'église Notre Dame de Louviers le 15 mai et le confirme le 16 mai. Le traité est ratifié par Edouard III le 25 mai puis par les deux rois à la tour de Londres le dimanche 11 juin.

Les conséquences du Traité

Edouard III renonce au titre de roi de France mais, outre la rançon du roi de France, il obtient, en toute souveraineté, la Guyenne, la Saintonge, l'Agenais, le Limousin, le Périgord, le Quercy et l'Angoumois. Ainsi est créé en faveur d'Edouard, prince de Galles, son fils aîné, la principauté d'Aquitaine. D'après l'article 14 du traité de Brétigny, le premier acompte de la rançon du roi, soit 600 000 écus doit être payé dans un délai de quatre mois à compter de l'arrivée du roi sur le sol français.

Très vite, le 25 mai 1360, une instruction à l'attention des commissaires chargés de lever la rançon est signée de la main de Jean Le Mercier, grand financier du royaume.

Le temps court laissé au gouvernement français pour remplir

ses engagements l'empêchera de procéder à toutes les régularités, et nulle trace ne nous est parvenue de la manière dont les commissaires ont recueilli les fonds. Cependant les instructions sont claires ; on demande aux gens de prêter, on est reconnaissant s'ils donnent, mais s'ils ne veulent pas prêter, on saura les y obliger.

Le roi débarque le 8 juillet à Calais, conduit par le prince de Galles. Le régent parti de Paris le 12 juillet arrive peu après. Le 24 août, Edouard III donne au prince de Galles le pouvoir de traiter composer et transiger sur tout ce qui est compris dans le traité de Brétigny.

Quand le royaume de France est prêt à verser la première partie de la rançon, Edouard III vient à Calais le vendredi 9 octobre.

Et le 24 octobre, le traité de Brétigny revu et corrigé est ratifié par les deux rois et leurs fils aînés. Jean Le Bon sera libéré le lendemain.

La modification du traité permet aux deux partis d'intégrer, en seconde partie du texte, des lettres de renonciations. Ces lettres de renonciations sont très importantes pour le royaume de France, car elles comportent des clauses qui ne seront jamais appliquées et ce fait permettra en toute légalité au futur roi Charles V d'engager les hostilités avec les anglais en 1369, et de récupérer la principauté d'Aquitaine.

Une des conséquences du traité de Brétigny est l'apparition de ce que l'on a appelé les grandes Compagnies, qui vont dévaster le pays. Une compagnie est la réunion d'éléments, anciens soldats, ne pouvant pas vivre et survivre dans la paix. Car, malgré la lettre du régent datée du 22 mai 1360 qui promet l'absolution à ceux qui en font la demande, certains n'osent pas rentrer chez eux à cause des méfaits commis pendant la durée des hostilités. Et ce phénomène a entraîné de nombreux actes de vandalisme et de barbarie.

Si le traité avait duré, le royaume de France aurait perdu un tiers de sa superficie et de ses sujets. Mais le fils de Jean II, devenu Charles V en 1364, entreprend en moins de vingt ans de remettre le pays à son rang. Il vit comme Louis XI, renfermé. Il crée tout d'abord une armée avec son célèbre et fidèle connétable, Du Guesclin, puis une marine.

Les forces anglaises ne surent défendre leurs nouveaux territoires. La principauté d'Aquitaine ne cesse de se réduire. Au terme de ce conflit majeur, l'idée se répand au sommet de l'État que tout roi de France, lors de son sacre, prête serment de maintenir dans leur intégralité le ressort judiciaire et la souveraineté politique du royaume. Tel fut pendant des générations le principe de base de la diplomatie française.

Une autre conséquence du traité de Brétigny a été la création de la monnaie : le Franc.

Le 5 décembre 1360 à Compiègne, le roi Jean Le Bon signe une ordonnance qui décide la création de « bons deniers d'or fin, nommés francs d'or fin, soient mis et pris pour 20 sous tournois pièce ».



Le franc est né sous les traits du franc à cheval : le roi à cheval au galop, armé de toutes pièces, coiffé d'un heaume surmonté d'un grand lys, porte une tunique fleur-delisée ; le caparaçon du cheval est brodé de fleurs de lys ; le roi tient la bride d'une main et de l'autre brandit une épée ; en inscription circulaire, on lit : Johannes Dei Gratia Francorum Rex.

Physiquement, le franc demeure, sous l'Ancien Régime, une monnaie rare. Dès 1365, Charles V fit frapper un denier d'or aux fleurs de lys, qui ne doit qu'à l'usage d'être rapidement baptisé franc à pied. Si l'on excepte la frappe d'un nouveau franc à cheval sous Charles VII et celle de pièces d'argent dénommées franc sous Henri III, les monnaies de l'Ancien Régime sont davantage représentées par l'écu puis le louis. Il faut attendre la Révolution pour voir renaître le franc.

Bibliographie

«Histoire de Philippe de Valois et du roi Jean» par François Timoléon, abbé de Choisy,
«Les chroniques de Sire Jean Froissart» par J.A.C. Buchon /Gallica.Bnf.fr
«Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789»

EN BREF

LE BRUIT

Respectons les horaires de tonte et d'usage de machines bruyantes soit les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, le dimanche de 10h00 à 12h00.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants aura lieu le

Jeudi 20 mai 2010

Jeudi 18 novembre 2010

(jour unique) dès 4 heures du matin.

Important : il est nécessaire de sortir les encombrants la veille du ramassage. Les personnes âgées ou handicapées qui ne pourraient les sortir elles-mêmes sont priées de se faire connaître à la mairie.

Ne seront pas ramassés : les huiles de vidange, les verres, les pneus, les gravats.

MAISONS FLEURIES

Si vous désirez participer au concours des maisons fleuries organisé par le Comité Départemental du Tourisme, venez en mairie déposer votre demande avant le 21 mai. Les prix sont attribués par un jury communal et aussi par un jury départemental.

DÉCHETTERIE

Horaires d'été de la déchetterie de Dammarie

Lundi	9h30 - 12h00	13h30 - 18h30
Mercredi		13h30 - 18h30
Vendredi	9h00 - 12h00	13h30 - 18h30
Samedi	9h00 - 12h00	13h30 - 18h30

BENNE DE STOCKAGE DES DÉCHETS VERTS

DU 1^{ER} AVRIL AU 30 NOVEMBRE

Une benne de stockage des déchets verts est mise en place dans la zone d'activité des Grouaches. Cette benne est accessible gratuitement aux habitants de Sours et de Prunay le Gillon.

Les déchets admis sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et des branchages de 20 mm maximum. Aucun sac non dégradable ne doit être déposé.

Ouverture

Lundi de 8h30 à 11h30
Mercredi 14h00 à 17h00
Samedi 9h00 à 18h00

LA POSTE

Bureau de Sours

Horaires d'ouverture au public

Matin : Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00
Après-midi : Lundi au vendredi de 14h30 à 17h00
sauf le mardi de 14h30 à 18h00

INFORMATIONS PRATIQUES

MAISON MÉDICALE

2 rue du Docteur Bouclert

MÉDECINE GÉNÉRALE

D^r Bruno MANENT

Tél. 02 37 25 70 23 sur rendez-vous

D^r Stéphane ANDRIEU

Tél. 02 37 25 73 78 sur rendez-vous

INFIRMIÈR(E) D.E.

Evelyne LAURE - Frédéric HALLEY

8h - 9h tous les jours sauf le dimanche et férié
Tél. 02 37 25 95 22 sur rendez-vous et à domicile

DIÉTÉTICIENNE

Carole PETIT

Tél. 02 37 25 79 82 ou 06 03 19 44 78
du lundi au samedi sur rendez-vous

PÉDICURE - PODOLOGUE D.E.

Stéphanie DESNOTS-GAUTHIER

Tél. 02 37 21 69 45 sur rendez-vous et à domicile

MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE D.E.

Cécile DURET - Guillaume MORCHOISNE

Tél. 02 37 25 73 61

CABINET DENTAIRE

10 place du Calvaire

D^r Marie-Pierre BRIQUET - D^r Jean-Yves MAGNIEN

D^r Sylvie BROCHARD Tél. 02 37 25 91 79

GENDARMERIE

La gendarmerie de Thivars a changé d'adresse. Elle se situe désormais au 16 rue creuse à Thivars

LES ASSOCIATIONS VOUS INFORMENT

L'AMICALE DE SOURS

L'Amicale et ses 6 sections organiseront comme chaque année le :

• **13 juillet** : barbecue à la salle Denise Egasse, retraite aux flambeaux dans les rues de Sours (nouveau trojet en préparation), bal à la salle Denise Egasse animé par Bertrand.

Le feu d'artifice traditionnel sera tiré du stade par des conseillers municipaux.

• **la fête patronale de Sours le 18 et 19 septembre** en collaboration avec la section « rando » et l'Amicale des pompiers pour le bric à brac.

• **Le loto le dimanche 21 novembre** avec la participation très appréciée des bénévoles des sections : tir, rando, foot, judo et gym, parents d'élèves, culturelle.

Nous espérons une grande participation des Sourséens et autres à toutes ces manifestations.

A.P.E

Notre marché de Noël du 12 décembre 2009 a remporté un franc succès malgré le peu de parents investis dans les préparatifs. Tous les bénéficiaires ont été intégralement réutilisés dans le goûter costumé qui a eu lieu le 20 mars 2010.

Pour la première fois, commerçants et enfants ont participé à une chasse aux trésors dans les rues et vitrines de Sours pour retrouver le mot magique donnant accès au trésor.

Notre Assemblée générale se tiendra **le 17 septembre 2010** à l'école de la Vallée pour y parler des projets futurs et du renouvellement du bureau. De votre présence et participation dépendront nos animations de 2011.

A.P.E.L. ECOLE NOTRE-DAME

L'association des parents d'élèves de l'école a pour vocation de participer à la vie de la communauté éducative, d'apporter son soutien à l'établissement et de contribuer à son animation.

Tout au long de l'année, en collaboration avec l'équipe éducative, l'APEL organise des manifestations afin de récolter des fonds pour participer au projet pédagogique de l'école et investir dans du matériel ou des jeux pour les enfants.

Nous vous accueillerons avec plaisir à notre kermesse qui aura lieu le **samedi 26 juin 2010** au sein de l'école.

Horaires de l'école :

Garderie du matin : 7h30 – 8h45

Classe : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30

Garderie/Étude du soir : 16h45 – 18h30. Pas d'école le mercredi.

Renseignements complémentaires au 02.37.25.70.45.

BIBLIOTHÈQUE

Du coin des tout-petits, aux bandes dessinées, en passant par les romans et les documentaires, un large éventail de livres récents répondra à vos attentes de lecture. Sans oublier un fonds de 200 DVD régulièrement renouvelé et un espace dédié aux revues.

Proche de l'école de la vallée, dans un cadre chaleureux, l'équipe de bénévoles vous accueille aux horaires suivants :

mardi de 17h30 à 18h30, mercredi de 11h à 12h, vendredi de 16h30 à 17h30, samedi de 10h30.

Pendant les vacances scolaires la bibliothèque est ouverte uniquement le Samedi.

Président : Christophe Chenard

Trésorière : Jocelyne Thirant

Et tous les bénévoles.

CLUB DE L'AMITIÉ

Le dimanche 20 décembre a eu lieu notre repas de Noël. Très bon repas préparé par Pascal Ringuenoir, comme toujours, bonne ambiance. Nous nous sommes séparés en nous donnant rendez-vous le 7 janvier 2010.

À l'issue de notre assemblée générale, 42 adhérents étaient inscrits ; 2 nouveaux habitants de Sours : Monsieur et Madame Coupry sont venus nous rejoindre. Le jeudi 11 mars, nous avons organisé un concours de belote, 112 personnes y ont participé. Le dimanche 14 mars, un voyage à Paris était organisé avec des membres de la FNACA.

Le matin, visite de la tour Montparnasse, déjeuner dans un bistrot romain et l'après-midi, spectacle avec les chansonniers. 20 adhérents étaient de la sortie, ainsi qu'une vingtaine de membres de la FNACA.

SECTION CULTURELLE

La salle des jeunes est ouverte aux adhérents une fois par mois, le vendredi soir de 20h30 à 22h30 (sous la responsabilité d'un adulte). Chaque soirée est sur un thème (soirée crêpes, soirée disco, etc...). Une soirée bowling est prévue fin mars, et une journée à la petite Venise à Chartres, dans le mois de juin. Comme la saison dernière, la danse connaît un fort succès. Nos 3 groupes de danseuses (petites, moyennes, et grandes) se produisent dans différentes manifestations (soirée, maison de retraite). Afin de présenter un spectacle de qualité, elles répètent dur et sans relâche toutes les semaines. Tout ceci, pour vous emmener dans leur magnifique spectacle qui aura lieu **le samedi 29 mai 2010** à la salle polyvalente de Sours

JUDO - GYM

La section «Judo» a toujours un grand succès auprès des jeunes (5-6 ans). Le nombre des enfants inscrits le mercredi après midi encourage le club à continuer les cours des 3 différents groupes que dirige M. Sébastien Miniscloux (professeur diplômé d'état). Outre les animations poussins, benjamins, et minimes, un entraînement commun avec les clubs de Champhol et St Prest a eu lieu le 28 avril dernier. Et une sortie au parc PAPEA est prévue le 20 juin

Pour la section «gym», le cours est assuré depuis septembre 2009 par Madame Lepine Monique, le mercredi de 19h à 20h. Un bon groupe s'est formé autour de l'animatrice. Un projet « soirée spectacle » est à l'étude pour la rentrée 2010

SECTION RANDONNÉE PÉDESTRE

10 ans de randonnée

Les beaux jours reviennent rejoignez nous pour faire de belles randonnées

Le programme des mois à venir

- 17 avril : Moutiers au Perche, sur la journée
- 25 avril : Marboué, l'après-midi
- 2 mai : Auneau journée souvenir pour Jean-Yves fondateur du club randonnée à la carte de 4 à 12 Km avec pique nique le midi, ouverte à tous, adhérents et non adhérents
- 8 et 9 mai : Week-end à Genes
- 6 juin : Vallée de la Seine
- 13 juin : Paris
- 27 juin : Préau au Perche la journée
- 3 juillet : Fontainebleau la journée
- 29 août : La Loupe
- 12 septembre : Sours, Rando C P A M
- 18 septembre : Sours, Rando semi nocturne
- 24 septembre : Assemblée générale
- 10 octobre : Combrès, la journée
- 17 octobre : Poigny la forêt, la journée

A partir du mois d'avril : 2 randonnées par mois le vendredi après-midi pour les gens disponibles

Plus quelques sorties qui seront affichées à la boulangerie, à Intermarché et également sur notre site internet www.soursrando.net

Renseignements complémentaires 02 37 25 95 23 après 19 h

A bientôt

UNION MUSICALE DE SOURS

2010 promet d'être encore une année pleine d'émotion pour les membres de l'U.M.S. La richesse de leur programme présenté ce 1^{er} mai lors de leur concert partagé avec l'harmonie d'Arrou, devant le public sourséen, annonce un succès assuré. Aussi, nos musiciens sont déjà en train de boucler leurs valises pour présenter leur répertoire à nos Amis de Dienheim. Nul doute qu'ils sèmeront le même enthousiasme Outre-Rhin lors du week-end de l'ascension. Pleins d'énergie, ils proposent de se diversifier en se créant un répertoire propice à l'animation des cérémonies de mariages. Quelques autres rendez-vous :

- **Le 12 juin**, ils se produiront en concert à Orsay (91) avec la chorale locale ;

- **le 19 septembre**, ils vous proposent de les retrouver à Sours pour un concert dans le cadre de la fête patronale ;

- **le 23 octobre** : c'est leur soirée bavaroise dans une ambiance festive ;

- **le 21 novembre** : ils célèbrent leur Ste Cécile ;

et bien sûr, tous les vendredis à la salle «musique à Sours», ils se retrouvent dans la bonne humeur pour répéter.

Le bureau de l'U.M.S.

ASSOCIATION DE LA ST JEAN

«La Fête de la Saint Jean aura lieu cette année le samedi 26 juin 2010 à Génerville. Comme à l'accoutumée, la gaieté et la convivialité seront de rigueur. N'oubliez pas la messe à 18h00 à la Chapelle du hameau. C'est l'occasion de découvrir ou re-découvrir cette jolie petite chapelle. La Fête se clôturera par un beau feu d'artifice. Nous comptons sur vous !»

FOOTBALL

Une saison en Promotion de Ligue...

Quand un petit club de football comme la section football de l'amicale de Sours a la chance de vivre l'aventure de la Promotion de Ligue, ses dirigeants se retrouvent confrontés aux difficultés de la logistique à mettre en œuvre pour accompagner les joueurs dans l'aventure...

À commencer par les déplacements du dimanche, une saison en PL c'est environ 2 500 km de déplacement dans toute la région Centre. Nous avons choisi la sécurité en louant des minibus et en demandant à des dirigeants de les conduire. Pas raisonnable de faire conduire un joueur pendant plus d'une heure après qu'il ait couru 1h30 sur le terrain. Quand on joue à 15h, 200 km plus loin le dimanche après-midi, il faut déjeuner tôt. Notre sponsor principal permet à nos joueurs et dirigeants qui se déplacent de déjeuner tous ensemble avant de partir, rien de mieux pour l'esprit d'équipe. Merci à lui.

Il faut porter les couleurs de notre commune qui nous soutient dans la région Centre. Pour ça, le club a revu son logo lors de sa montée en PL et tous les joueurs se doivent de porter leur sweat aux couleurs du club à l'échauffement.

Les frais d'arbitrage se trouvent augmentés considérablement pour prendre en compte les 3 arbitres officiels présents tous les dimanches et leurs déplacements dans toute la région Centre.

Reste ensuite l'accueil des équipes adverses lors des matchs à domicile. Les matchs sont alors payants et nos plus fidèles supporters ont pris leur carte annuelle. Pour ne pas changer notre image de club qui sait recevoir (et c'est vrai aussi pour les championnats de nos plus jeunes joueurs), les dirigeants offrent aux joueurs à la fin des matchs la possibilité de se restaurer avec un petit casse-croûte. Pour le reste, c'est sur le terrain que cela se joue avec plus ou moins de réussite...

Une chose est sûre, la PL c'est une belle aventure que le club de Sours n'attendait pas et que tous, joueurs et dirigeants nous aimerions voir continuer !!!

Si l'aventure vous tente :

- Catherine Greiller 54 rue Pasteur Sours 02 37 25 91 07
- Bruno Le Gouar 42 rue de Fonteny Sours 02 37 25 75 01
- Manu Barre 23 rue du Clos de Brye Sours 02 37 25 73 05

LES QUIPROQUOS

Les Quiproquos dans toute sa splendeur, vous présentera cette saison, les BITUMEUSES, une comédie de "mauvaises mœurs" de Delphine GUILLONNEAU. Trois dames bien sous tous rapports, après avoir rendu bien des services aux hommes, s'étaient rangées, assagies sauf une qui avait gardé contact avec le milieu.

C'était sans compter sur la libération de l'homme qui les soutenait avant d'aller faire un tour derrière les barreaux (nous ne connaissons pas les raisons). Nous ferons tout pour vous faire passer une agréable soirée, d'autant plus, que ces dames vont vous raconter leurs souvenirs émouvants, drôles et plein de tendresse.

Nous vous donnons rendez-vous, **les 1,2,8,9 octobre à 21 h et le dimanche 3 octobre à 15 h à la salle des fêtes de SOURS ;**

pas la peine d'amener vos souvenirs, nous vous ferons un paquet à la fin du spectacle !

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Notre GMC s'en va au musée

Ce véhicule arrivé au centre de première intervention de Sours en 1981, était le premier engin motorisé des pompiers communaux (quelle fierté !). Le GMC engrangé et presque oublié depuis une dizaine d'années avait certainement un avenir plus ambitieux ; nous pensons qu'il peut encore faire pétiller les yeux des jeunes générations et remémorer de bonnes interventions pour d'autres.

C'est pourquoi nous l'avons cédé à l'Association Française des Collectionneurs de Véhicules Militaires (AFCVM), son siège se trouve à Dreux. Le GMC pourra toutefois être mis à la disposition de l'amicale des pompiers de Sours pour défilés ou autres manifestations.

Chacun des véhicules de l'association porte un nom :

notre GMC s'appellera René

L'Amicale des Sapeurs Pompiers

L'ÉPI BEUCERON Mairie Tél. 02 37 25 70 28 Directeur de publication Claude Joseph Diffusion Mairie de Sours

Rédaction Commission Communication : Gérard Person, rapporteur, Jean-Michel Plault, Daniel Mercier, Manuela Pain, Thierry Bodey, Valérie Behue

Conception - Édition PUBLICITEL 26 rue du Petit Change 28000 Chartres Tél. 02 37 23 97 30

Reproduction même partielle interdite Dépôt légal 2^e trimestre 2010